



FÉDÉRATION DES PRATICIENS DE LA PARENTALITÉ

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

FEDERATION DES PRATICIENS DE LA PARENTALITÉ

7 Avenue de la Libération - 33270 Floirac

07.690.990.73

federation-parentalite@institut-parentalite.fr

www.institut-parentalite.fr



• MOT D'INTRODUCTION

2021, l'année fondatrice qui a vu naître la Fédération des Praticiens de la Parentalité.

Déclarée, le 1^{er} avril 2021, et loin d'être un poisson, elle est la manifestation d'un mouvement national, dont les prémices ont débuté dès 2019. Des prises de contacts, au début ponctuelles, sont devenues plus nombreuses et récurrentes, témoins d'une profonde prise de conscience. Celle de la nécessité, voire de l'urgence d'investir le champ de la prévention précoce, dans les domaines de la périnatalité, petite enfance et protection de l'enfance. Majoré par la survenue de la crise sanitaire, ce processus de structuration d'une réponse coordonnée et fédératrice, a permis de voir naître la Fédération des Praticiens de la Parentalité.

S'inscrivant en résonance avec la politique émergente des 1000 premiers jours, elle ambitionne d'embrasser de manière plus large, ce que certains nomment les sciences de la prévention. S'adossant sur des connaissances actualisées du développement de l'enfant, et en réponse à ses besoins fondamentaux, elle a vocation à s'engager dans le domaine de la périnatalité et petite enfance, plus largement dénommé parentalité, à travers la mise en œuvre d'actions de prévention précoce.

Construite sur les valeurs que sont la responsabilité, l'innovation et la pluridisciplinarité, s'inspirant des travaux déjà portés par les deux associations fondatrices, représentées par les sites de Bordeaux-Floirac et Paris-Sénart, ses objectifs sont construits autour de la raison d'être de la fédération : « *Cultiver les liens à l'enfant et soutenir les parentalités pour prendre soin du monde* ».

Cette graine est maintenant plantée ... à nous de la faire vivre et grandir, pour offrir à nos enfants, l'environnement dont ils ont besoin pour s'épanouir et explorer le monde.



Dr Anne RAYNAUD, Présidente



Table des matières

- MOT D'INTRODUCTION 2
 - Table des matières..... 3
- RAPPORT MORAL 6

- 1  Naissance de la Fédération 6
 - 1.1 Du local au national..... 6
 - 1.2  La gouvernance 7
 - 1.3  Les missions 8
- 2  De 2020 à 2021 : une transition en marche 9
 - 2.1 2020 – une carte dynamique nationale 9
 - 2.2  2021 – de nouveaux contacts 11
 - 2.3  L'équipe Institut : entre création et structuration..... 12
 - 2.4  2022 : une année de structuration juridique 13
- 3  Les adhésions..... 14
 - 3.1  Adhérer à la Fédération des praticiens de la parentalité 14
 - 3.2  Conditions d'adhésion 14
 - 3.3  Un processus de structuration..... 17



3.4	 Tarifs 2021.....	17
4	 Services aux adhérents.....	18
5	 De la prise d'informations à l'adhésion.....	20
6	 Un engagement de la fédération au service de la santé publique :.....	22
7	 Des partenariats financiers qui se dessinent.....	24
7.1	 ARPPPP – origine	24
7.2	 L'ARS Nouvelle Aquitaine.....	25
7.3	 La Région Nouvelle Aquitaine.....	25
7.4	 Recherche de financement : le Mécénat	26
8	 Nos actions de sensibilisation.....	26
9	 Nos liens avec les partenaires et les adhérents	27
10	 La communication.....	29
10.1	 Création d'une charte graphique.....	29



10.2	 Réseaux et site31
10.3	 Une animation de réseau émergente..... 35
10.1	Think Tank EXPLOR.E sept 2023..... 36
BILAN FINANCIER37	
11	 La trésorerie 2021.....37
12	 Le 1er Bilan sur 9 mois d'exercice 38
13	 État du registre du personnel 39
14	 Les perspectives 2022 39



● RAPPORT MORAL



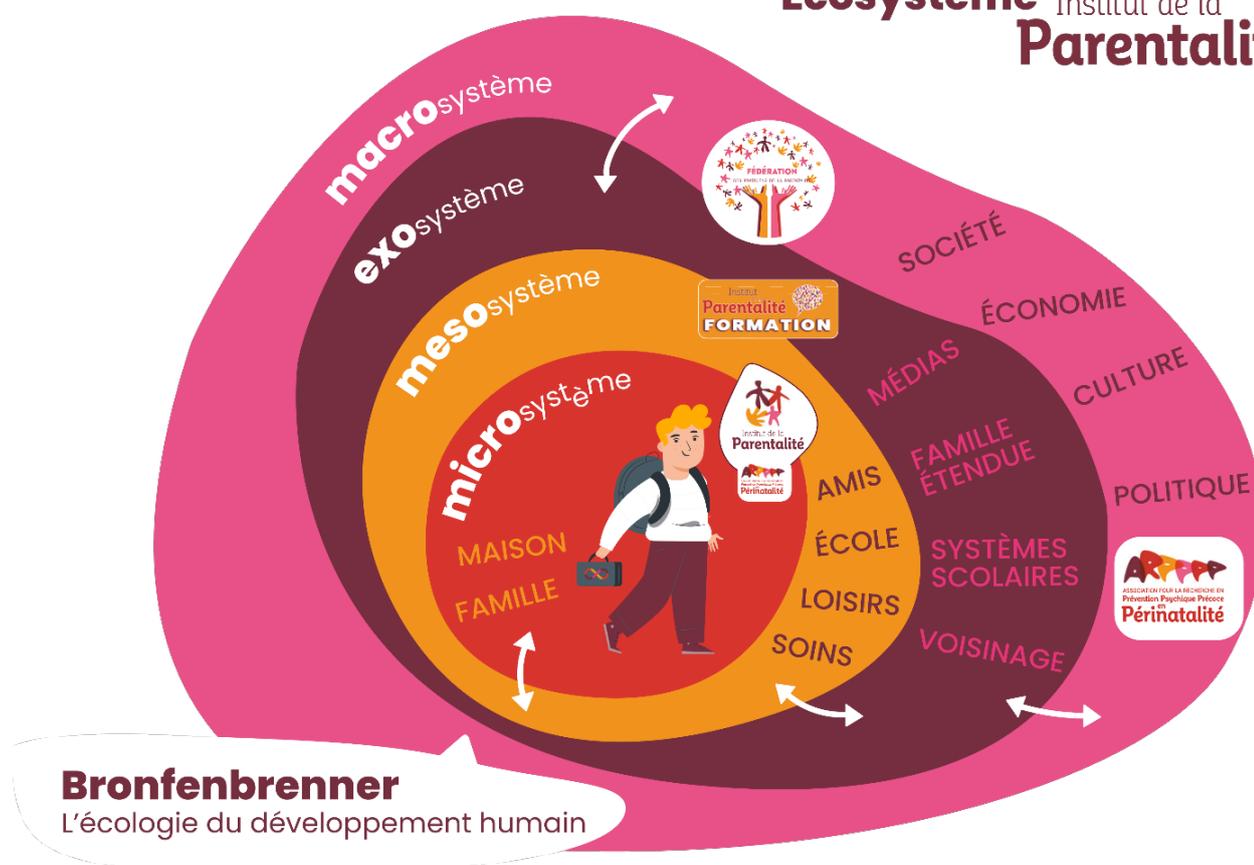
1 Naissance de la Fédération

1.1 Du local au national

Depuis 2017, l'Institut de la Parentalité, à travers ses deux associations locales (Bordeaux-Floirac et Paris-Sénart) et son organisme de formation, s'engage dans un champ jusqu'alors peu investi en France : la prévention précoce.

Au démarrage de cette aventure, Dr Anne Raynaud, médecin psychiatre porteur d'une idée innovante : prendre soin des enfants en agissant auprès de tout son écosystème (l'ensemble des adultes engagés à ses côtés), de sa famille proche jusqu'aux pouvoirs publics. S'appuyant ainsi sur les travaux du psychologue Urie Bronfenbrenner, un dispositif écosystémique a été élaboré, incluant actions individuelles et collectives.

Écosystème Institut de la Parentalité





L'Institut de la Parentalité, dont l'Attachement est le socle théorique, dans une lecture intégrative, se voit aujourd'hui reconnu à l'échelle nationale comme lieu d'expertise autour de la parentalité.

Après la crise sanitaire [2020], qui a profondément marqué notre pays, nos vies, nos certitudes, la question de la prise en charge psychique/psychiatrique et de l'accompagnement à la parentalité est devenue centrale. Agir précocement pour prévenir plutôt que guérir.

Un très grand nombre d'appels de professionnels ou d'institutions diverses (Municipalités, conseils généraux, hôpitaux...) a ainsi afflué à l'Institut de la Parentalité, trouvant alors dans le concept et la mise en œuvre des Institut de la Parentalité, la concrétisation d'une pensée ancrée en eux depuis longtemps.

Face à cet élan, comment fédérer une communauté nationale de professionnels dans le champ de la prévention précoce ? Quelle forme l'Institut peut-il prendre pour soutenir l'émergence de projets à travers la France ? Comment faire reconnaître plus largement la prévention précoce et toucher les pouvoirs publics, influencer sur les consciences, modifier la perception globale des institutions ?

Pour répondre à ces questions, nous avons fait appel à un cabinet d'avocats spécialisés, grâce au soutien financier de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. La structure juridique la plus adaptée s'est avérée être la Fédération.

Un long travail a ensuite débuté afin de rédiger les statuts et règlement intérieur de cette future entité. En effet, les acteurs concernés par la fédération répondent à des professions différentes et des statuts juridiques distincts. Sa richesse et son innovation ouvre à un nouveau défi juridique, qu'il sera nécessaire d'ajuster au fil de son développement.

C'est ainsi que le premier avril 2021 est née la Fédération des Praticiens de la Parentalité.

1.2 La gouvernance

L'assemblée générale constitutive, qui s'est tenue le 8 décembre 2020, à Paris-Sénart a installé le premier bureau de la Fédération :

Dr Anne Raynaud : Présidente

Dr Catherine Gueguen : vice-présidente d'honneur

Pauline Goutodier : Secrétaire

Michel Jorge : Trésorier



A compter de 2022, une assemblée générale sera organisée annuellement, à laquelle les membres adhérents participeront quel que soit leur niveau d'adhésion. A ce titre et conformément à l'article 16 des statuts, les Membres Adhérents disposent d'une seule voix délibérative, les Membres avec Lieu Ressource de deux voix délibératives et les Membres Institut /fondateurs de trois voix délibératives.

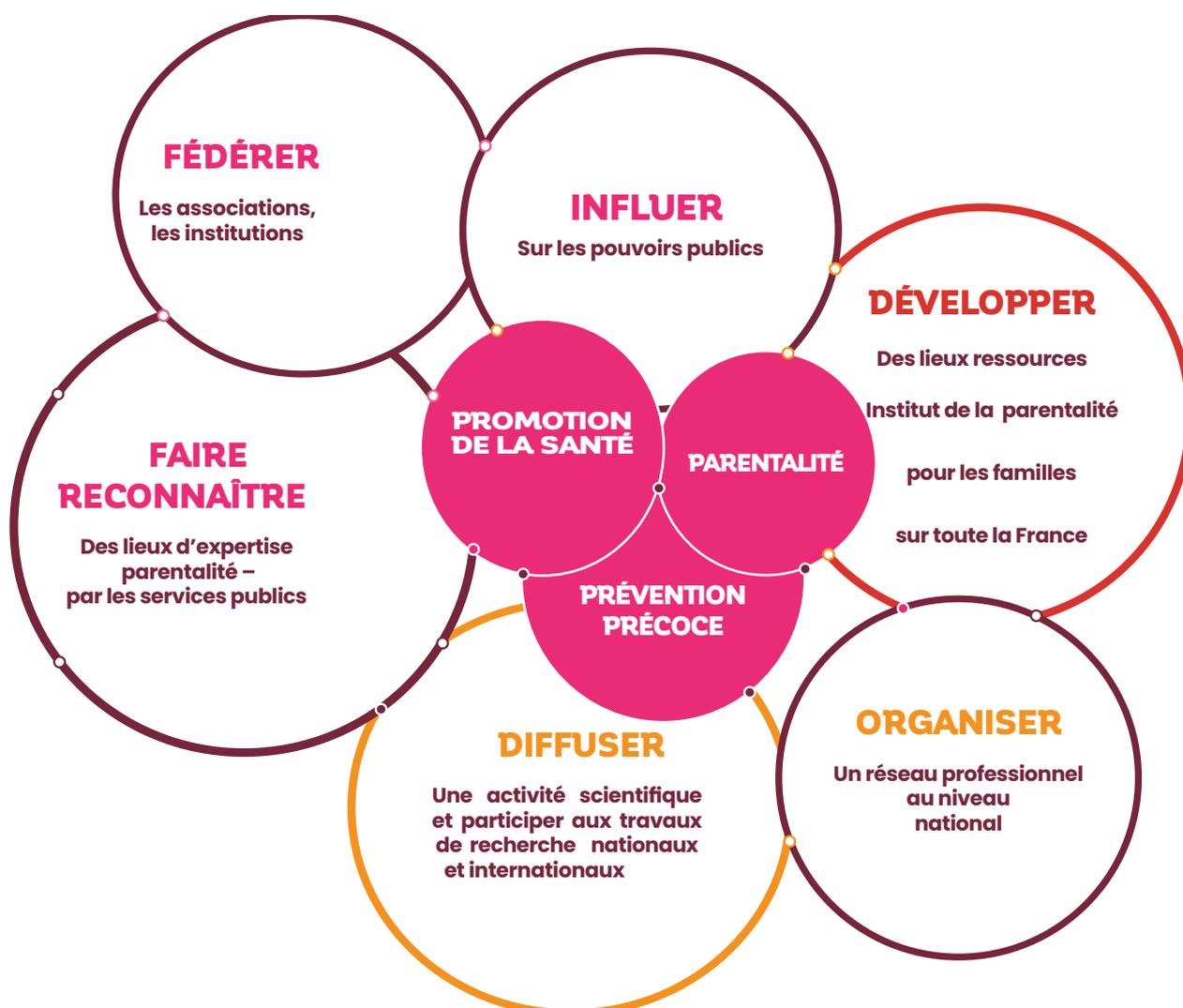


1.3 Les missions

Les missions de la Fédération et de ses Membres sont construites autour de la raison d'être de la fédération : **« Cultiver les liens à l'enfant et soutenir les parentalités pour prendre soin du monde ».**

- Fédérer des praticiens, ayant développés une expertise en matière d'interventions dans le champ de la parentalité, et inscrits dans des valeurs communes dans le « prendre-soin » de l'enfant et de sa famille.
- Permettre aux parents, futurs parents, aux familles et à tous les professionnels du champ large de la famille, d'identifier des lieux ressources experts et d'accéder à des réponses actualisées, en matière de connaissances scientifiques sur les besoins de l'enfant et son développement.
- Structurer un réseau de professionnels engagés dans l'accompagnement à la parentalité, investissant les champs de la promotion de la santé et de la prévention primaire et universelle.
- Animer un réseau de professionnels engagés dans l'accompagnement à la parentalité par la mise en place de toutes actions nécessaires à cette dynamique : séminaires, colloques, pratiques multidisciplinaires, retours d'expérience d'un collectif de professionnels experts...
- Développer et renouveler les connaissances et les pratiques en matière de « prendre-soin » dans le domaine de la construction des liens précoces
- Participer aux travaux de recherches et à la diffusion des connaissances actualisées sur le développement et le bien-être des enfants et de sa famille.

Articulées autour de plusieurs axes, elles ont été ainsi schématisées.



2 De 2020 à 2021 : une transition en marche

2.1 2020 – une carte dynamique nationale

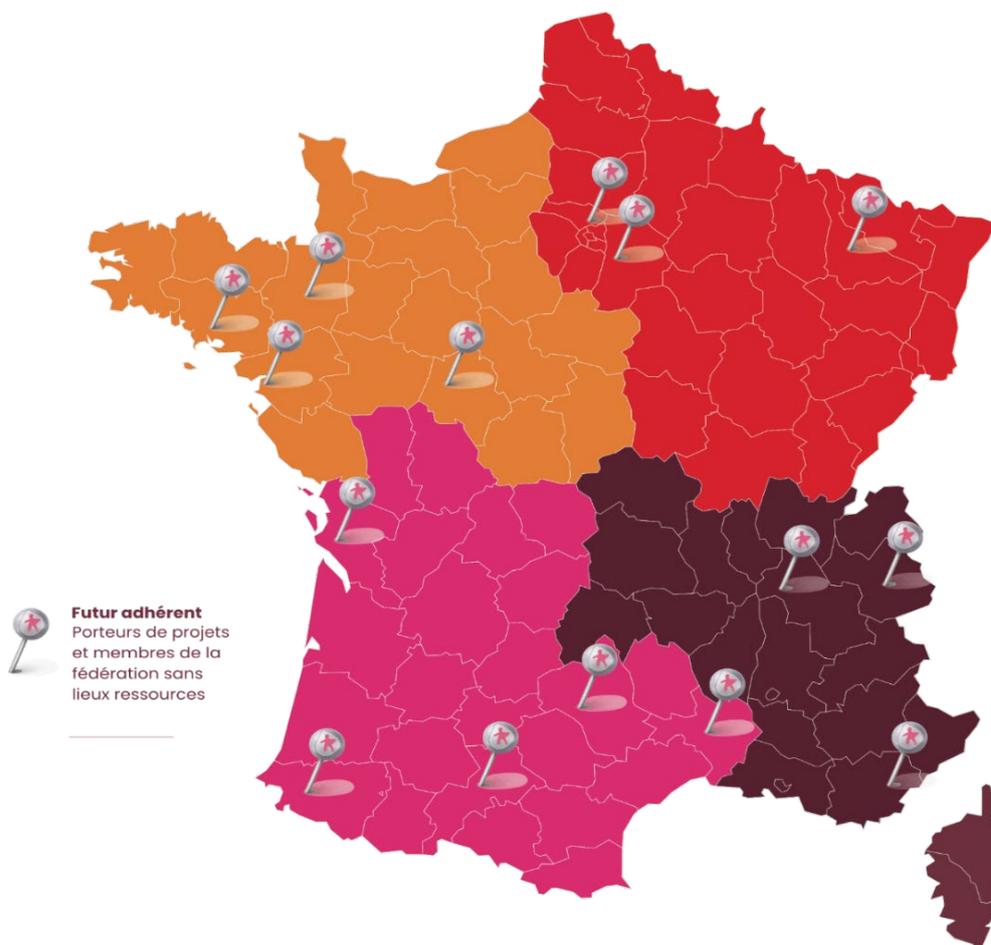
Comme évoqué précédemment, la crise de COVID-19 a exacerbé la volonté de nombreux professionnels de s'engager dans le champ de la prévention. C'est en décembre 2020 que l'Institut a organisé les premières réunions d'échanges entre professionnels de toute la France partageant une vision commune de la prévention. **22 professionnels, isolés ou en équipe**, nourrissaient alors le désir de rejoindre ce réseau en construction. Une belle dynamique se mettait en route.



Pour faciliter la mise en relation et le lancement d'une dynamique à la fois nationale et de proximité, **un découpage de la France en 4 grands ensembles** a été réalisé :

- **Sud-ouest** : 6 projets ou ensemble de professionnels manifestant leur intérêt pour la Fédération / 5 départements représentés (30, 81, 31, 64, 17)
- **Nord-ouest** : 5 projets ou ensemble de professionnels manifestant leur intérêt pour la Fédération / 3 départements représentés (41, 44, 56, 35)
- **Nord-est** : 6 projets ou ensemble de professionnels manifestant leur intérêt pour la Fédération / 5 départements représentés (59, 78, 57, 92)
-
- **Sud-est** : 5 projets ou ensemble de professionnels manifestant leur intérêt pour la Fédération / 3 départements représentés (73, 69, 13)

Le **8 décembre 2020** eu lieu l'**assemblée générale constitutive** de la Fédération des Praticiens de la Parentalité.





De quoi terminer l'année en beauté, et annoncer une naissance officielle pour le premier trimestre 2021.



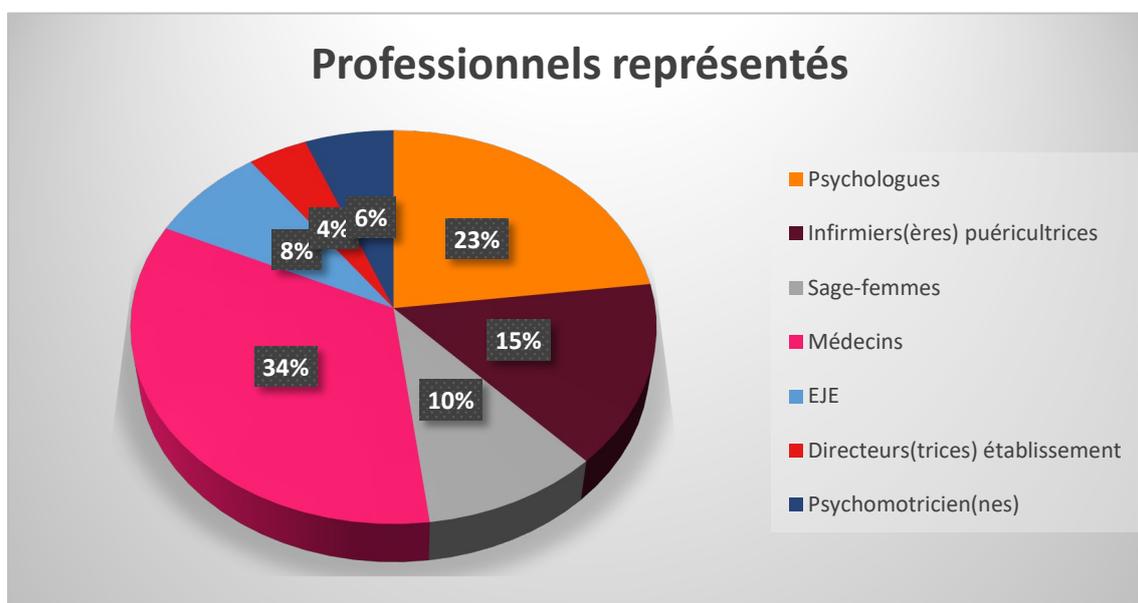
2.2 2021 – de nouveaux contacts

Nous avons été, dès cette première année d'existence, très sollicités à propos de la future Fédération.

En 2021, ce sont au total 71 professionnels qui nous ont contacté. Leurs demandes étaient diverses :

- Montage d'une association dans le champ de la prévention et de la parentalité
- Montage d'un institut sur leur territoire
- Participation à un travail de réflexion autour de la prévention précoce,
- Demande d'inscription dans une communauté partageant les mêmes intérêts et valeurs
- Simple prise d'information.

Chaque professionnel a été répertorié dans un fichier Excel et des comptes-rendus ont été rédigés après les échanges pour faciliter le suivi des dossiers.



Les attentes fortes des professionnels de toute la France nous ont poussé à recruter une équipe support prête à faire face à la demande et à démarrer un travail de structuration nécessaire au soutien des initiatives sur le territoire.



2.3 L'équipe Institut : entre création et structuration



Octobre 2020

Lors du **COPIL** réalisé en octobre 2020 avec tous nos partenaires CPAM, CAF 33, ARS Nouvelle Aquitaine, Conseil départemental 33, Région Nouvelle Aquitaine et des associations locales ont permis d'échanger, de déterminer ensemble décision d'installer le siège de la Fédération en gironde avec le soutien de nos partenaires.



En décembre 2020,

Christelle Garry a rejoint les rangs en tant qu'ingénieure pédagogique et multimédia. Depuis 2020, Christelle est en lien avec les partenaires pour les actions de formation ; elle mène par ailleurs les projets ambitieux en lien avec IDP formation que développe l'Institut. A ces fonctions s'ajoutait, en 2021, la responsabilité du pôle communication. Cette dernière partie fut par la suite l'objet du recrutement pour un temps plein.



En janvier 2021,

Ce fut au tour d'Aurélié Bierge d'entrer à l'Institut. Ses missions : la gestion administrative, le suivi des dossiers sur le plan de la facturation et des indicateurs qualités, le soutien administratif du côté de la formation. La charge de travail conséquente liée à la comptabilité et à la formation nous a amené à, là encore, restructurer ce poste en fin d'année. Cela a entraîné le départ d'Aurélié Bierge et l'arrivée de deux nouvelles professionnelles en 2022 : **Roxanne Richard** sur les missions comptables et administratives et **Laura Maintier** sur le plan de la formation.



En mars 2021,

Anne-Sophie Barillot a pris la fonction de directrice opérationnelle au sein de la Fédération avec pour mission la structuration et le développement de la Fédération



sur le plan national et régional, ainsi que la recherche de financements publics et privés.



Le 1er avril 2021,

Aurélié Durand, arrivée en septembre 2020 à l'Institut pour assurer le secrétariat médical de Bordeaux et Paris-Sénart, est devenue salariée de la Fédération.



2.4 2022 : une année de structuration juridique

Le cadre juridique de la Fédération nous impose de ne faire adhérer que des associations. La première étape dans notre accompagnement à l'élaboration de projets locaux est la constitution d'une association. Or, nous avons reçu des demandes de structures publiques et privées telles que des mairies, des hôpitaux, des cliniques. Cela nous amène à penser des types de partenariats différents. Nous travaillons avec les avocats pour définir des conventions spécifiques à chaque situation.

Ces derniers sont en train d'auditer nos documents cadres (règlement intérieur et ses annexes, statuts, contrat d'exercice des praticiens, aide à la recherche de subvention, cadrage de l'utilisation des outils cliniques de l'Institut de la Parentalité).

Par ailleurs, un rétroplanning d'animation du réseau d'adhérents a été formulé avec les projets suivants (en dehors des suivis « classiques ») :

- 1 visio trimestrielle par région (France découpée en quatre grandes parties)
- 1 journée nationale en présentielle par an
- 1 newsletter trimestrielle

Ensuite, nous avons identifié certaines thématiques sources de questionnements des équipes projet :

- La recherche de financeurs
- La recherche de locaux
- Les spécificités de la pratique en prévention précoce
- La mise en place des actions « Institut » (logistique, tarif et communication)
- La pratique en équipe pluridisciplinaire dans un même local (notamment avec des médecins)
- La limite entre autonomie et lien avec la Fédération
- Les actions d'influence auprès des institutions et pouvoirs politiques



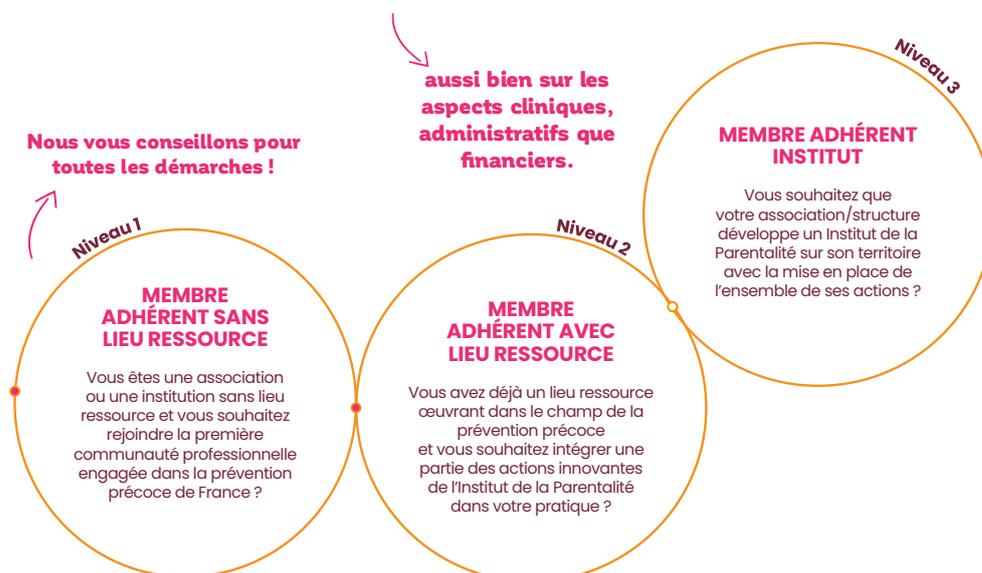
Nous avons pour projet de coconstruire avec nos adhérents des « guides » sur lesquels les équipes pourront s'appuyer. Des visio thématiques seront également proposées régulièrement pour aborder ces points spécifiques.

La recherche de subvention prend une dimension nationale comme en témoignent nos contacts avec la Fondation du Crédit Agricole et la Caisse Nationale d'allocations familiales. Parallèlement, le Dr Raynaud poursuit son travail de diffusion et étend l'influence de la Fédération auprès des politiques publiques. Sa nomination à la tête d'une commission interministérielle visant ...

3 Les adhésions

3.1 Adhérer à la Fédération des praticiens de la parentalité

Trois niveaux d'adhésion



3.2 Conditions d'adhésion

Le processus d'adhésion a été pensé en 2020, puis affiné et formalisé en 2021.



Pour adhérer, les professionnels qui nous sollicitent doivent être constitués en association. La préfecture impose en effet aux fédérations de ne regrouper que des associations. Nous verrons que cela nous pousse à innover et trouver des réponses pour d'autres formes de partenariats avec les entités non associatives qui viennent à nous.

- **La première étape** est donc l'aide au montage d'un projet associatif, pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait.

- Une fois l'association créée, elle peut **adhérer à la Fédération**. Pour cela, elle doit :

- 1) Lire les statuts et le règlement intérieur de la Fédération
- 2) Remplir en ligne la **demande d'adhésion**
- 3) Adresser une **demande écrite** à la Fédération en expliquant succinctement le projet (**federation-parentalite@isntitut-parentalite.fr**)

Lorsque ces trois étapes ont été réalisées, une commission se réunit pour statuer sur l'intégration ou non de l'entité demandeuse.

Si la demande est validée, un certificat d'adhésion est transmis à l'équipe. Le processus d'adhésion est complet au premier paiement à la Fédération (droit d'entrée + cotisation).

Nous demandons aux associations de nous transmettre les éléments suivants :

- Justificatif INSEE (SIRET)
- Parution au Journal officiel
- Projet d'établissement et projet clinique (s'ils sont déjà rédigés)
- Statuts et règlement intérieur de l'association, modifiés conformément aux statuts et règlements types fournis par la **Fédération des Praticiens de la Parentalité**
- Supports de communication existants de l'association
- Organigramme de l'équipe et gouvernance de l'association
- Diplômes des membres de l'équipe des praticiens

Les professionnels qui réalisent les actions Institut et qui constituent l'équipe pluridisciplinaire des associations de niveau 3 doivent tous être diplômés d'État, dans le domaine du médical ou du paramédical.



➤ **Protocole afin de garantie de la bonne utilisation des outils et du respect du règlement intérieur de la Fédération :**

Très soucieux de garantir chez l'ensemble de nos adhérents la **rigueur scientifique** qui sous-tend nos actions et le respect du règlement intérieur de la Fédération, nous avons créé le protocole suivant :

Pour les adhérents sans lieu ressource (niveau 1) :

- Association
 - Envoi de la modification des statuts et du règlement intérieur de l'association selon ceux qui nous avons transmis à l'équipe (ajout d'un objet correspondant aux valeurs et champs d'intervention de la Fédération des Praticiens de la Parentalité). Toute modification de ces documents entrainera leur envoi à la Fédération.
 - Le rapport d'activité de l'association nous sera transmis chaque année.

Pour les « membres adhérents avec lieu ressource » (niveau 2) et les « membres adhérents Institut » (niveau 3):

- Association
 - Envoi de la modification des statuts et du règlement intérieur de l'association afin qu'ils correspondent aux statuts-types et au règlement intérieur-type transmis par l'équipe de la **Fédération des Praticiens de la Parentalité**.
 - Envoi du projet scientifique de l'association et de son/ses évolutions
 - Envoi du rapport d'activité de l'association : bilans moral et financier annuel
- Formation
 - Remise d'un calendrier prévisionnel de formation à la théorie de l'attachement de l'équipe associative, selon le niveau de connaissance initial
 - Attestation d'engagement à la réactualisation régulière des connaissances des praticiens de l'équipe associative
 - Mise en place de réunions cliniques de l'équipe associative animée par un expert attachement (interne ou externe)
- Lien avec l'équipe de la Fédération
 - Visite des locaux de l'association par un membre de l'équipe de la Fédération avant l'ouverture du site local ou de la mise en place des actions « institut de la parentalité »
 - Visite possible sur site par un membre de l'équipe de la Fédération une fois les actions mises en place



- 1^{ère} année : réunions trimestrielles
- 2^{ème} année : réunions semestrielles



3.3 Un processus de structuration

Dans le cadre de la création de cette jeune fédération, le processus de structuration s'affine au fil des expériences vécues avec chaque adhérent. Ainsi, en 2021, nous avons fait évoluer :

- Les différents niveaux d'adhésion
- Le process d'adhésion à la Fédération
- Le règlement intérieur avec des droits et devoirs propres à chaque niveau d'adhésion
- Les conditions d'adhésion
- Les contrats d'exercice des praticiens au sein des associations locales
- Les modalités de formation des nouveaux adhérents
- La charte graphique
- Les modalités de communication
- Le cadrage de l'utilisation des outils cliniques de l'Institut de la Parentalité
- Les parcours de soins des familles pour les rendre transposables sur les autres territoires
- Le process de formation au fonctionnement « Institut »

Un long travail de rédaction a été nécessaire pour atteindre cet objectif d'harmonisation des démarches et d'assurer cohérence et rigueur sur l'ensemble du territoire. Celui-ci sera poursuivi en 2022.

Nous avons donc amorcé la structuration de ce protocole en 2021. 2022 sera l'année de la consolidation, pour une mise en place prévue en 2023. Pourquoi 2023 ? Parce que c'est l'année où les premiers sites de niveaux 2 et 3 commenceront à être structurés et à mettre en place une partie de nos actions (en dehors de Bordeaux-Floirac et de Paris-Sénart, déjà opérationnels).



3.4 Tarifs 2021

Nous avons choisi de proposer une tarification très accessible, progressive et adaptée à la taille de l'association. **Nous souhaitons avant tout diffuser notre savoir-faire et nos connaissances**, permettre aux autres structures et professionnels de bénéficier de nos avancées dans la clinique de la prévention, ainsi que des outils que nous avons développés et évalués. Pour accompagner au plus près les porteurs de projets et répondre à chaque sollicitation avec la même



attention, nous avons néanmoins besoin de financements. Si la recherche de subventions est une partie de notre soutien, les adhésions et les cotisations en représentent une autre, non négligeable.

ADHÉRENT SLR <i>(sans lieu ressource)</i>	ADHÉRENT LR* <i>(avec lieu ressource)</i>	ADHÉRENT IDP* <i>(Institut de la parentalité)</i>
Droit d'entrée association :	Droit d'entrée association :	Droit d'entrée association :
Association < 10 adhérents 100€ Association > 9 adhérents 150€ Association > 19 adhérents 250€ Association > 49 adhérents 500€	Association < 10 adhérents 250€ Association > 9 adhérents 375€ Association > 19 adhérents 500€ Association > 49 adhérents 1 000€	Association < 10 adhérents 500€ Association > 9 adhérents 750€ Association > 19 adhérents 1 000€ Association > 49 adhérents 1500€
Cotisation mensuelle :	Cotisation mensuelle :	Cotisation mensuelle :
Toutes entités confondues < 10 adhérents ou (salariés) 10 € > 9 adhérents ou (salariés) 20 € > 19 adhérents ou (salariés) 30 € > 49 adhérents ou (salariés) 40 €	Toutes entités confondues < 10 adhérents ou (salariés) 50 € > 9 adhérents ou (salariés) 75 € > 19 adhérents ou (salariés) 100 € > 49 adhérents ou (salariés) 150 €	Toutes entités confondues < 10 adhérents ou (salariés) 75 € > 9 adhérents ou (salariés) 120 € > 19 adhérents ou (salariés) 150 € > 49 adhérents ou (salariés) 250 €
Sans part variable	Part variable : 1.2% des produits	Part variable : 1.2% des produits

La participation d'1.2% du produit lié à l'activité IDP (voir plan comptable) est calculée sur la base du chiffre d'affaires obtenu par la réalisation des actions Institut détaillées dans le règlement intérieur (actions individuelles, actions collectives, y compris les actions de sensibilisation, les conférences etc.). Le montant de la participation variable annuelle de la première année sera basé sur **un forfait de 0 €** pour les adhérents sans lieu de ressource, **250 €** pour les adhérents avec lieu de ressources et mise en œuvre partielle puis **500 €** pour les adhérents avec lieu de ressources et mise en œuvre totale (Institut de la parentalité).

Dans le cas, d'un transfert d'un type d'adhésion à l'autre au cours du temps, l'adhérent réalisera le versement de la différence du droit d'entrée en fonction de sa situation au jour du changement.



4 Services aux adhérents

Par leur cotisation, les associations bénéficient de fonctions supports adaptées à leur niveau d'adhésion et assurées par la Fédération. La liste de ces fonctions est



vouée à s'élargir à mesure des subventions obtenues et de la maturation de la Fédération.

L'année 2021 s'est attachée à répondre aux besoins individuels des porteurs de projet et notamment à ceux déjà engagés dans un processus de montage associatif. Le nombre de projets étant en constante progression, des dynamiques régionales se sont dessinées peu à peu.

L'animation de réseau prévue dans les fonctions supports de la Fédération, et la mise en lumière des associations adhérentes via le site internet que nous sommes en train de refondre, seront effectives courant 2022, début 2023.

Les fonctions supports accessibles à tous en 2021 :

- Gestion de la communication nationale par la Fédération
- Mise à disposition du logo Fédération (intégration sur les plaquettes et les affiches locales)
- Accès à des tarifs préférentiels pour toutes les formations dispensées par IDP formation.

Les fonctions supplémentaires pour les niveaux 2 et 3, en 2021 :

- Mise à disposition et utilisation de la charte graphique de l'Institut de la parentalité (charte graphique en cours de structuration avec ajout des éléments visuels propres à la Fédération)
- Accompagnement dans la mise en place des actions de l'Institut de la parentalité
- Soutien à la structuration du projet scientifique et clinique de l'association
- Proposition de formation sur-mesure aux outils « institut » (programmes AVION, théorie de l'attachement)
- Relations régulières avec l'équipe support de la Fédération des Praticiens de la Parentalité
- Réalisation des flyers et affiches propres aux outils institut pour les associations locales (niveaux 2 et 3)

Les fonctions supplémentaires pour les niveaux 3 en 2021 :

- Possibilité d'appeler le site « association des praticiens de la parentalité de X (nom de la ville) »
- Proposition d'un modèle d'organisation d'inauguration de la structure et participation du Dr Anne Raynaud et d'un membre de l'Institut de la Parentalité
- Transmission des demandes d'actions de sensibilisation sur votre territoire
- Soutien à la structuration du projet clinique et scientifique de l'association
- Participation aux recherches menées par la Fédération



- Accompagnement dans la mise en place de la totalité des actions Institut et du parcours de soins des familles
- Mise à disposition des outils de gestion de la filière d'accueil des familles et temps de transmission de compétences pour le secrétariat
- Aide à la mise en place de l'équipe (échanges entre les praticiens de l'Institut de la
- Parentalité de Floirac et ceux de votre équipe ; mise à disposition des fiches missions pour l'aide au recrutement
- Relations régulières avec l'équipe support de la Fédération des Praticiens de la Parentalité
- Accompagnement à la structuration du budget prévisionnel

Si besoin, nous avons prévu de proposer la contractualisation d'un partenariat supplémentaire impliquant d'autres services tels que l'aide à la recherche de subventions, la création d'un business plan personnalisé, l'aide à la recherche de locaux, la participation aux réunions stratégiques propres au territoire, la comptabilité, un soutien sur les plans juridiques, informatiques etc.



5 De la prise d'informations à l'adhésion

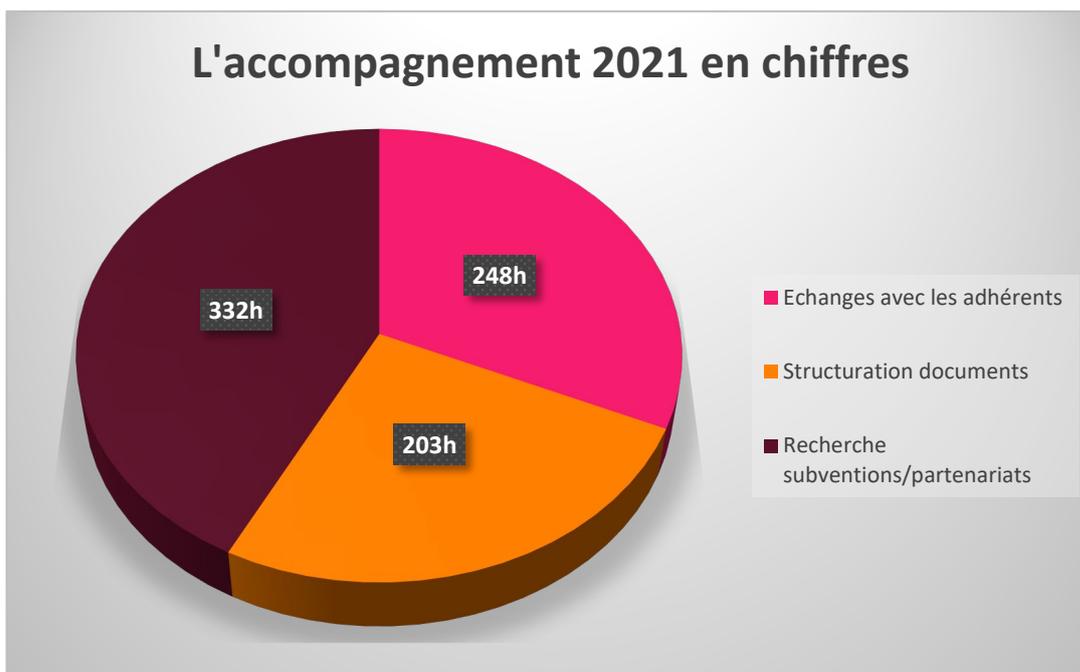
Nous avons eu 71 prises de contact en 2021, dans un premier temps par téléphone, puis par visioconférence ou en présentiel.

Une première prise de contact correspond à environ 1h30 d'échanges téléphoniques ou 2h de présentiel. Pour une visio conférence, c'est entre 2 et 3h de rendez-vous.

Entre chaque réunion, il y a un travail de recherche, de formalisation et d'écriture qui doit être fait du côté de la Fédération. En effet, l'accompagnement de chaque équipe amène des questionnements et soulève des problématiques nouvelles qui nous permettent d'évoluer et nous pousse à modifier nos documents cadres. Ces allers-retours sont propres à la diversité des situations rencontrées et à la récence de la Fédération.

Pour être accompagnés dans cette démarche de formalisation, nous avons pris contact avec un cabinet d'avocats. Ce dernier a la charge de nous conseiller et de valider juridiquement les différents documents lorsque nous en auront finalisé l'écriture (2022).

L'accompagnement 2021 en chiffres



Soucieux d'accompagner les futurs adhérents dans leur processus de création, en amont même de leur adhésion à la fédération, nous consacrons du temps à communiquer et à soutenir leurs réflexions.

La recherche de financements constitue une part importante du travail de coordination. Ce temps est également l'occasion de tisser des partenariats solides avec os partenaires financiers, que nous rencontrons à travers les différentes régions qui voient naitre des futurs sites « Instituts ».

Visioconférences , appels téléphoniques et échanges par mail avec les porteurs de projet	214h
Mails adhérents (traitement et réponses)	34h
Structuration des documents (rédaction, relecture, rectifications, réunions internes, réunions avec les avocats, rédaction des documents pour l'assemblée générale)	203h
Recherche, demande de subventions et création de partenariats (réunions internes, réunions avec les financeurs, rédaction des demandes, réalisation des budgets, création des projets, rencontre des partenaires sur site)	332h30
Travail sur l'axe communication (Site internet, pauses parents, prépa articles newsletter, publications, réunions internes)	108h
	891,30 heures



6 Un engagement de la fédération au service de la santé publique :



Le portage d'une expérimentation innovante dans le champ de la santé – Article 51

Depuis sa création, la Fédération des Praticiens de la Parentalité porte l'expérimentation Article-51, dont la mise en œuvre sera faite par l'association locale de Floirac (ARPPPP).

En 2019, Adrien Taquet, alors secrétaire d'état au ministère de la santé et des solidarités a poussé les portes de l'ARPPPP (association locale de Floirac). Sur sa proposition, l'association, accompagnée par l'équipe de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, a entamé un long travail de rédaction d'un cahier des charges d'aujourd'hui 84 pages. L'expérimentation BASE durera 3 ans.

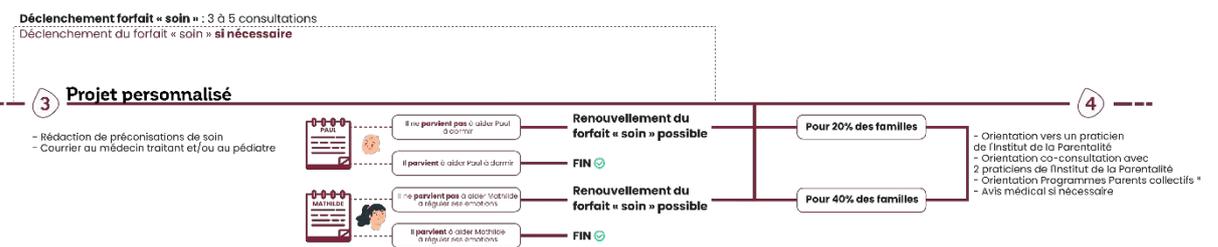
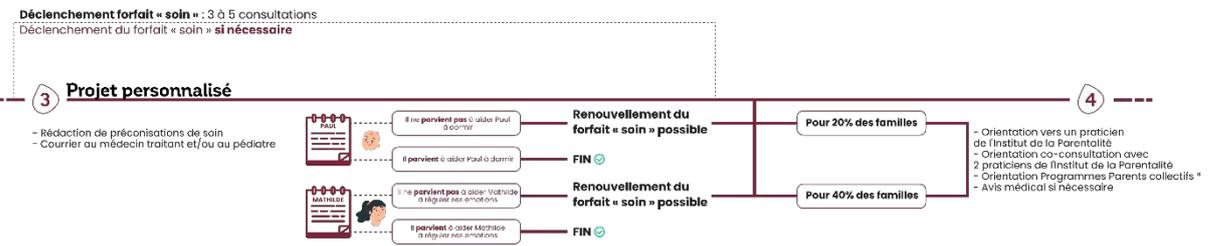
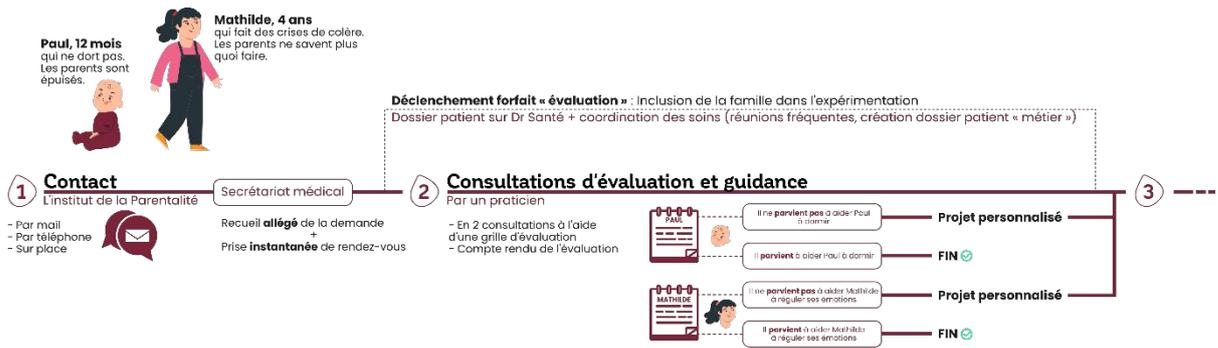
2 parcours de soin ont été modélisés sur la base de l'expérience de l'ARPPPP, pour répondre aux besoins de familles dans le champ de la prévention précoce : le parcours périnatal et le parcours 3-6 ans. Ils sont composés de deux consultations d'évaluation à l'issue de laquelle une décision est prise quant à la suite à donner à la prise en charge (entrée dans le parcours de soin, réorientation, orientation vers un programme parents, fin de l'accompagnement). Pour les familles qui poursuivent le parcours de soin, trois à cinq consultations entièrement prises en charge leur sont proposées.

Paul, 12 mois
qui ne dort pas.
Les parents sont épuisés.



Mathilde, 4 ans
qui fait des crises de colère.
Les parents ne savent plus
quoi faire.

Grâce au soutien de l'ARS-CNAM Article 51





Pour le moment, cette expérimentation est limitée à la Nouvelle-Aquitaine et plus précisément au site de Floirac. Mais nous sommes en train d'accompagner une équipe projet à Bayonne pour monter un Institut de la Parentalité capable de mettre en œuvre l'article-51 à nos côtés. L'ARS Nouvelle-Aquitaine nous soutient dans cette perspective.

Une vraie avancée dans le monde du soin, qui permet une accessibilité à notre expertise à tous les parents quel que soit leurs conditions de ressources. Si l'évaluation réalisée par le ministère de la Santé et des solidarités s'avère positive, l'ensemble des sites Institut à travers la France proposeront aux familles des parcours de soins entièrement pris en charge par la sécurité sociale !

7 Des partenariats financiers qui se dessinent

7.1 ARPPPP – origine



En 2014, naissait l'Institut de la Parentalité à travers l'Association de recherche et de prévention psychique précoce en périnatalité, l'ARPPPP. A l'origine de ce projet aussi innovant que nécessaire, le Dr Anne Raynaud, accompagnée d'une équipe de professionnels médicaux et paramédicaux. L'ARPPPP c'est avant tout un engagement auprès des enfants de notre société ainsi que de tous les acteurs qui font partie de son écosystème, via la mise en place d'actions dans le champ de la prévention précoce. C'est donc dès 2014 que l'équipe pluridisciplinaire d'experts a déployé tout un panel d'actions collectives et individuelles au sein d'un lieu ressource de proximité identifié par les familles de Nouvelle-Aquitaine. Parmi ces propositions, nous pouvons retrouver les programmes d'habiletés parentales, les séances d'accompagnement à la parentalité/guidance parentale, les conférences thématiques, les permanences conseil téléphoniques gratuites pour les familles, les articles, podcast, vidéos.

Se situant entre la promotion de la santé et le soin, l'ARPPPP est venu prendre une place encore inoccupée dans le système médico-social français et s'intègre tout en complémentarité avec l'existant.



7.2 L'ARS Nouvelle Aquitaine



L'innovation de ce concept écosystémique a rapidement suscité l'intérêt de partenaires financiers précieux : l'ARS Nouvelle-Aquitaine et la Caf de la Gironde. Et c'est en 2019 que l'ARS Nouvelle-Aquitaine a renforcé son soutien, en accompagnant l'ARPPPP dans le dépôt d'une lettre d'intention d'expérimentation en santé (dans le cadre de l'article-51 de la dernière loi de financement de santé), permettant une dérogation au droit commun dans le financement des actes de soin. Deux parcours de soin ont alors été conceptualisés et seront proposés à 700 familles par an sur les trois années d'expérimentation (2022-2025), sans avance de frais.

Après cette première période de création et d'expérimentation qui a permis de valider la pertinence du modèle clinique et interventionnel, une seconde phase a été amorcée en 2021. Elle se concrétise par la consolidation et le déploiement de notre concept aujourd'hui reconnu, en commençant par son berceau géographique : la Nouvelle-Aquitaine.

C'est ainsi que l'ARS Nouvelle-Aquitaine a fortement soutenu la création de la Fédération des Praticiens de la Parentalité comme socle de cette implantation régionale, puis nationale. En juin 2021, nous avons signé un CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) sur trois ans avec ce partenaire historique. Compte tenu de la genèse de l'Institut de la Parentalité, et à la suite du comité de pilotage mené en lien avec le Conseil Départemental de la Gironde, la Caf de la Gironde et l'ARS Nouvelle-Aquitaine, il est apparu évident de domicilier la Fédération à Floirac.

A ce jour, c'est la Fédération qui porte le projet Article-51 mis en œuvre par son lieu ressource local, l'ARPPPP. Ce dernier est adhérent de la Fédération de niveau 3 au même titre que le site de Paris-Sénart, créé en 2019.



7.3 La Région Nouvelle Aquitaine



De plus, l'ARPPPP avait été financée en 2019 par la Région Nouvelle-Aquitaine sur le plan de l'Innovation sociale avec les objectifs suivants : expérimenter les consultations d'évaluation attachement informée, évaluer l'effet des consultations individuelles attachement informée de



psychoéducation et de prévention en parentalité sur les familles, évaluer les parcours de soin préventif du premier appel à la fin de la prise en charge, améliorer les pratiques notamment d'orientation (premier appel) et le ciblage des parcours spécifiques adaptées, permettre une reproductibilité du système sur d'autres territoires. En 2021, c'est la Fédération des Praticiens de la Parentalité qui a porté la demande de financement pour 2022 dans le but de développer ce même projet et de le déployer au niveau national. Nous avons été les heureux lauréats.

Par ailleurs, depuis sa création, la Fédération des Praticiens de la Parentalité mutualise ses compétences administratives, comptables, son secrétariat, et aide à la recherche de subventions l'ARPPPP et l'APPS. A ce titre, elle perçoit une rétribution financière de la part de ces deux associations locales.



7.4 Recherche de financement : le Mécénat



FONDATION
Hôpitaux de Paris
Hôpitaux de France
Reconnue d'utilité publique

La rentrée 2021 a été marquée par la venue de Mme **Brigitte Macron**, au titre de présidente de la fondation des hôpitaux de France. Cette rencontre riche en échanges fut l'occasion pour la Fédération et l'ARPPPP de présenter ses actions et son concept à la fois innovant et nécessaire. Nous espérons que ce temps partagé sera le témoin d'un partenariat fort par la suite.



8 Nos actions de sensibilisation

2021 a été l'occasion de plusieurs commandes, dont certaines reportées du fait d'une situation sanitaire encore dégradée.

Ces actions ont été animées par Pauline GOUTODIER, Stéphanie DAM et le Dr Anne RAYNAUD

Au total, plus de **3670 personnes** ont pu assister à ces actions de sensibilisation, portant sur les enjeux de la parentalité aujourd'hui, tant dans le champ de la prévention précoce, que de celui de la protection de l'enfance.

C'est à travers le prisme de la théorie de l'attachement et du méta besoin de sécurité qui sont abordées ces actions de sensibilisation.



Date	Durée (h)	Public	Thématique	Présents
15-avr	3	Association pédiatres	Soutien à la parentalité	25
18-juin	3	Francophonie attachement	Les actions des instituts en prévention précoce	150
24-juin	8	Assises nationales protection enfance	L'attachement dans la protection de l'enfance	2000
29-juin	8	Santé Public France - Université été Besançon	L'attachement et la périnatalité	35
01-juil	3	États généraux de l'éducation	Collaboration think tank états généraux de l'éducation	200
03-sept	6	Association éveil et conseil	Etre parent aujourd'hui	50
17-sept	3	Ville de Talence	Etre parent aujourd'hui	70
23-sept	3	École nationale magistrature	Attachement et protection enfance	45
08-oct	6	Association Agir pour la petite enfance	Attachement et parentalité	300
10-nov	7	Association nationale maisons des adolescents	Attachement et adolescence	250
16-nov	4	Direction de la famille de Belfort	Méta besoin de sécurité	150
24-nov	2	Association soutien à la parentalité Tahiti	Etre parent aujourd'hui	45
02-déc	3	CNDPF	Attachement et prévention	250
12-déc	4	Terre d'Asile - Arras	Méta besoin de sécurité	100



9 Nos liens avec les partenaires et les adhérents

De nombreuses rencontres ont ponctué l'année et ont amorcé des partenariats forts sur le plan régional et national.

Dès le mois d'avril l'équipe de la Fédération s'est appliquée à présenter les actions et le fonctionnement de la Fédération à des acteurs impliqués dans le champ de l'enfance, de la prévention et de la promotion de la santé : ANISS, CRESS, Services petite enfance des municipalités, Pégase processus, Fondation des Hôpitaux de France, Fondation pour l'Enfance, association Agir pour la petite enfance...



Date	Public	Action
11-janv-21	Équipe municipale	Préparation ouverture de site
25-janv-21	Équipe municipale	Préparation ouverture de site
15/02/2021	Équipe municipale	Préparation ouverture de site
17-mars-21	Équipe direction	Soutien mise en œuvre action prévention
30/04/2021 07/05/2021	CRESS - ateliers associatifs	La digitalisation des pratiques
05-mai-21	Elus petite enfance Ville de Mérignac	Présentation de nos actions et de notre fonctionnement
17-mai-21	ANISS	Présentation de nos actions respectives
18-avr-21	Association Agir pour la petite enfance	Préparation action commune : remise girafe Awards
18-avr-21	Équipe municipale	Préparation ouverture site
18-avr-21	Association Bénévolence	Préparation master class
25-avr-21	Pégase processus	Présentation de nos actions respectives
27-mai-21	Équipe direction	Soutien mise en œuvre action prévention
04-juin-21	Équipe direction	Présentation direction générale UMIS
07-juil-21	Équipe de thérapeutes	Soutien structuration association
22-juil-21	Suite présentation - colloque 2023	Présentation actions respectives
28-juil-21	Equipe de thérapeutes IDP	Présentation des actions fédération
19-août-21	Coordinateur scientifique	Préparation ouverture site
13-sept-21	Équipe recherche	Recrutement équipe
21-sept-21	Équipe de thérapeutes	Soutien structuration association
23-sept-21	Fondation pour l'enfance	Présentation actions respectives
12-oct-21	Fondation des hôpitaux de France	Présentation fédération
13-oct-21	Université Nantes Chaire de psychologie	Coordination - recherche
10-mai-21	URIOPSS	Présentation de nos actions respectives
01-sept-21	Santé Publique France	Echange sur un futur partenariat



26-nov-21

PEP 64

Étude de faisabilité du montage d'un IDP à Bayonne



10 La communication



10.1 Création d'une charte graphique

Le logo a été créé en 2020. Il vise à proposer dans la continuité de l'identité visuelle créée pour l'institut de la Parentalité, une identité composée de 3 parties

- Les bonhommes de l'institut de la parentalité
- 4 mains qui s'ouvrent, qui proposent leur aide et donnent l'impression d'essaimer
- Le Texte identifiant la Fédération
- Choix d'une police plus rigoureuse : JOST

Tout cela dans un environnement d'un cercle de sécurité pour les bonhommes et dans le global dans un arbre qui grandit. Le code des 4 couleurs de l'institut est préservé.

La charte graphique a pour objectif de proposer un environnement graphique commun et permettre une identification sérieuse des communications réalisées par la Fédération et les adhérents.



CHARTRE GRAPHIQUE

FÉDÉRATION
DES PRATICIENS DE LA PARENTALITÉ

Cultiver les liens à l'enfant & soutenir les parentalités pour prendre soin du monde

SOMMAIRES :

PRÉSENTATION.....	P3
LOGOTYPE.....	P4-P5
INTERDICTION.....	P6
TYPOGRAPHIE.....	P7-8
PALETTE DES COULEURS.....	P9
MISE EN SITUATION.....	P10

2

PRÉSENTATION :

La charte graphique de la fédération se distingue par une volonté de démontrer les valeurs que la fédération porte :

- Rassembler et fédérer les professionnels de la santé somato-psychique de la parentalité
- Prendre soin de nos enfants : une responsabilité et un engagement de chaque jour.
- Vision écosystémique de l'enfance
- Organisme structuré et structurant pour les professionnels, les familles, les décideurs politiques et l'enfant
- Développer et renouveler les connaissances et les pratiques en matière de « prendre-soin » dans le domaine de la construction des liens précoces
- Rigueur scientifique - formation
- Ouverture d'esprit vers les nouveautés permettant l'atteinte des objectifs « Prendre soin de nos enfants »



La fédération à travers sa communication démontre son ouverture, mais sa rigueur scientifique et la volonté farouche d'abolir les clivages pour se concentrer sur l'important.

« Prendre soin de nos enfants »

3



LOGOTYPE :



4

LOGOTYPE :

Mise en situation :



Le logo de la Fédération n'est pas à poser sur un fond de couleur qui ne permet pas de le faire ressortir. L'absence de visibilité du logo sera en outre, de dimension 100 à l'extérieur du cadre de logo.

5

INTERDICTION :



6

TYPOGRAPHIE :

JOST : La **jost** est une font qui est disponible en 9 graisses (dont 9 version en italiques). C'est une police lisible, elle est dans un style moderne.

Jost Noir :

A B C D E F G I J K L M N O P Q R S T U V W
X Y Z

JOST Moyen :

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W
X Y Z

7

TYPOGRAPHIE :



8

PALETTE CHROMATIQUE:



9

10.2 Réseaux et site

Pour démarrer la communication, nous nous sommes limités à La création d'une page LinkedIn, ainsi qu'à quelques pages sur le site de l'institut de la parentalité et le site de formation de l'institut, afin de nous engager dans un processus progressif et de qualité.



Le projet, à moyen terme, est la création d'un nouveau site prenant en charge un site complet sur la Fédération prévu pour 2022.

Page LinkedIn :

Fédération des Praticiens de la Parentalité Vue super administrateur Voir en tant que membre

Accueil Produits Contenu Statistiques Activité Outils d'administration

Organiser **Diffuser** **Reconnaître** **Fédérer**

Fédération des Praticiens de la Parentalité
Prendre soin de nos enfants : une responsabilité et un engagement de chaque jour.
Secteur médico-psychologique - FLOIRAC - 1020 abonnés

Modifier la page Partager la page

Statistiques
30 derniers jours d'activité

- 382 Nombre d'apparitions dans les recherches (+35,5%)
- 96 Visiteurs uniques (+174,3%)
- 107 Nouveaux abonnés (+37,2%)
- 3 661 Impressions de posts (+415,6%)
- 5 Clics sur le bouton personnalisé

Commencer un post

Photo Vidéo Sondage Rédiger un article

Posts de la page Hashtags Posts d'employés Pubs

Obtenez jusqu'à 49 000 d'impressions en plus en boostant ce post. [Booster](#)

Publié par Nicolas Fleury · 06/10/2022

Fédération des Praticiens de la Parentalité
1 020 abonnés
1 sem. •

[EVENEMENT]

L'événement EXPLORE des 27, 28 et 29 septembre 2023 est co-orga...voir plus

EXPLORE

Gagner de nouveaux abonnés
247 crédits disponibles sur 250

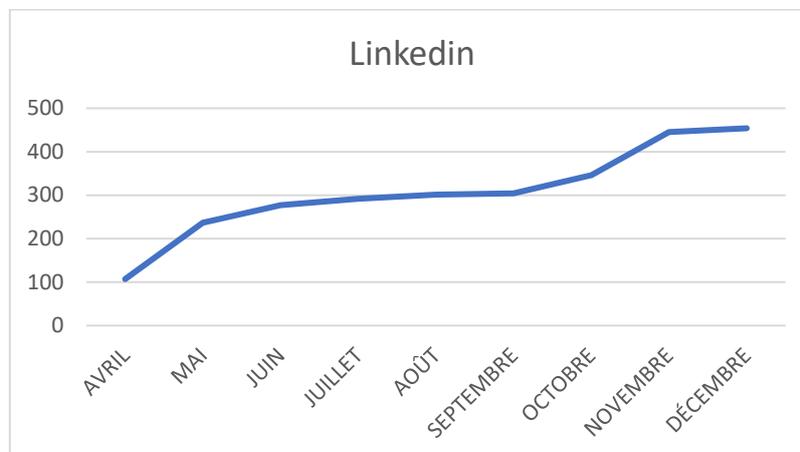
Développez votre audience et votre portée en invitant des relations à suivre votre page

[Inviter des relations](#)

Gérer

- Événements +
[Afficher tous les événements](#)
- Hashtags +
#fédérationdespraticiensdelapare...
0 abonné
[Afficher les posts sur Fédération des Praticiens de la Parentalité](#)
- Newsletter +

Evolution du nombre d'abonnés depuis la création à Déc 2021





➡ Plus de 480 abonnés fin décembre suivaient l'actualité de la Fédération

Les internautes qui ont visité la page de la fédération (statistiques sur 12 mois)

Administration publique	250	(12.1%)
Organismes civiques et sociaux	224	(10.9%)
Secteur médico-psychologique	134	(6.5%)
Formation professionnelle et coaching	133	(6.4%)
Services à la personne	132	(6.4%)
Hôpitaux et services de santé	131	(6.3%)
Enseignement supérieur	97	(4.7%)
Services de bien-être et fitness	92	(4.5%)
Services de lobbying	60	(2.9%)
Cabinets médicaux	52	(2.5%)
Programmes d'administration de l'éducation	44	(2.1%)
Technologie, information et Internet	34	(1.6%)
Services et conseil aux entreprises	32	(1.6%)

D'où viennent-ils ?

Paris et périphérie, France	252	(23.8%)
Bordeaux et périphérie, France	121	(11.4%)
Lyon et périphérie, France	36	(3.4%)
Rennes et périphérie, France	34	(3.2%)
Toulouse et périphérie, France	27	(2.5%)
Nantes et périphérie, France	23	(2.2%)
Lille et périphérie, France	21	(2.0%)
Marseille et périphérie, France	16	(1.5%)
Angers et périphérie, France	13	(1.2%)
Pau et périphérie, France	12	(1.1%)

Taille des entreprises

1001-5 000 employés	114	(10.8%)
11-50 employés	87	(8.2%)
+ de 10 000 employés	74	(7.0%)
1-10 employés	72	(6.8%)
201-500 employés	70	(6.6%)
51-200 employés	63	(5.9%)
501-1 000 employés	57	(5.4%)
5 001-10 000 employés	36	(3.4%)
Autres	487	(45.9%)



Les lières publications ont permis d'investir un premier niveau d'information et de débiter la communication sur les actions par la Fédération des praticiens de la Parentalité.





10.3 Une animation de réseau émergente

- Pour démarrer l'animation de cette communauté naissante, nous avons mis en place **les « pauses parents »**.
- Ce sont des vidéos de 30 minutes sur des sujets parentalité à destination des parents. Elles sont animées par des professionnels membres d'une équipe projet accompagnée par la Fédération. Elles sont l'occasion de mettre en lumière un site, une équipe, une thématique.
- Liens de toutes les vidéos : [Pause Parents \(institut-parentalite.fr\)](https://institut-parentalite.fr)

Liste des pause parents effectués

Date	N°	Theme	Intervenant 1	Intervenant 2
27-mai-21	#1	« LE SOMMEIL CHEZ L'ENFANT » #1	Dr Marie Héléne Cavert Pédiatre	Anne-Sophie Barillot
24-juin-21	#2	« RENCONTRER UNE SAGE-FEMME » #2	Clara Pierrot Sage femme	Anne-Sophie Barillot
22-juil-22	#3	« PRÉPARER LES VACANCES AVEC BÉBÉ » #3	Céline Vignet Puericultrice	Anne-Sophie Barillot
26-août-22	#4	« SE PRÉPARER À LA RENTRÉE » #4	Magali Sanchez Puericultrice	Anne-Sophie Barillot
23-sept-21	#5	« PAUSE PARENTS « ALLAITEMENT ET REPRISE DU TRAVAIL » #5	Pauline Rigualt Neuropsychologue	Anne-Sophie Barillot
28-sept-21	#6	« PROJET D'ENFANT : ET POURQUOI PAS L'OSTÉOPATHIE? » #6	Nadio Zerrouki ostéopathe	Anne-Sophie Barillot
25-nov-21	#7	« PAUSE PARENTS « L'ARRIVÉE DE BÉBÉ : LE CHOC LOGISTIQUE ! » #7	Nolwen Decaux Féré Pédiatre	Anne-Sophie Barillot
23-déc-21	#8	PAUSE PARENTS « FAUT-IL ENTRETENIR LE MYTHE DU PÈRE NOËL? » #8	Magali Sanchez Puericultrice	Christelle Gary

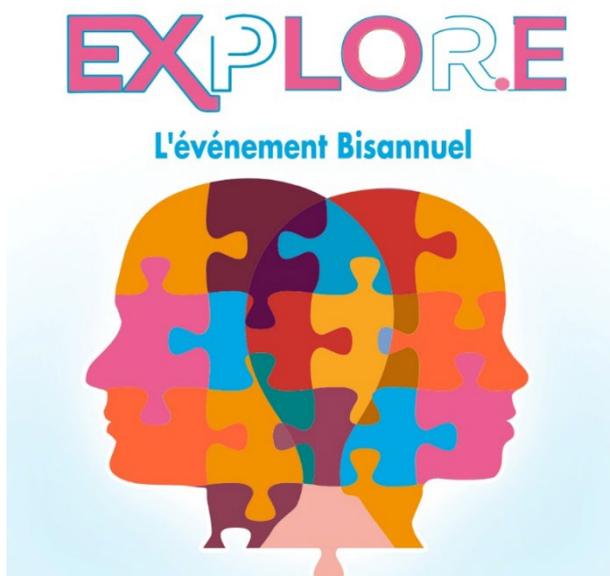




10.4 Think Tank EXPLOR.E sept 2023

Dès le dernier trimestre 2021, nous avons envisagé de créer un évènement d'envergure avec l'ambition de faire bouger les consciences sur le sujet de la prévention précoce universelle.

Trois jours en septembre 2023 (27-29 septembre, à Bordeaux pour définir la prévention, questionner la place de ses acteurs et interroger ses modalités, éclairer par des regards croisés : sociologique, économique, politique, et clinique.





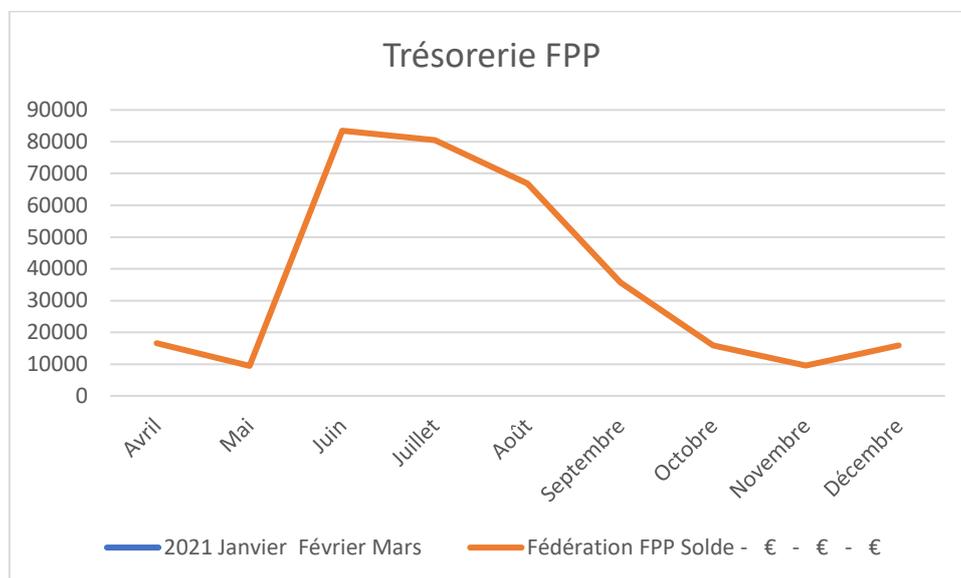
RAPPORT FINANCIER

LA fédération a été créée le 1 avril 2021, l'ARPPPP a soutenu son démarrage en lui prêtant 10 000 € d'avance de trésorerie afin de permettre un démarrage dans de bonnes conditions.

Les premières subventions sont vite arrivées et ont permis l'embauche d'une directrice opérationnelle pour le développement et l'accompagnement des projets et des adhérents.



11 La trésorerie 2021



Le bilan financier de la première année est bon avec un équilibre des charges et des recettes opérés grâce à un transfert de compétences de l'ARPPPP vers la Fédération tel que l'ingénierie de projet et de mise en œuvre de l'article A51.



12 Le 1er Bilan sur 9 mois d'exercice

FED.PRATICIENS DE LA PARENTALITE

Pour l'exercice du 09/03/2021 au 31/12/2021

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

- Total ressources	145 485,30 €
- Résultat net comptable	5 298,09 €
- Total du bilan	73 622,69 €

Fait à SAINT MAUR DES FOSSES

Le 03/10/2022

ANNE-AURE ZERR

Expert comptable

Le bilan comptable est à disposition au siège sur demande

Pour cette première année, les subventions se sont portées à 80 000 €, les recettes dues aux actions de sensibilisation (conférences, formation programme parents etc...), les refacturations des travaux transversaux se sont montées à 63 001,73 €, les recettes de cotisations de 2 480 €.

Les salaires pris en charge par la Fédération ont été 109 051,96 €

Au fil des mois, Mme Aurélie Durand a été transféré de l'ARPPPP, puis Mme Fouet a été embauché fin décembre

En 2022, l'objectif est d'embaucher une responsable de la communication pour accroître l'influence de la fédération et de l'institut auprès des publics, des partenaires et des institutions.

Un premier bilan qualitatif (réalisé dans les règles de l'art) sur lequel un plan comptable a immédiatement été crée ainsi qu'un plan comptable type pour les adhérents souhaitant adopter la même architecture comptable. Ce plan comptable adhérent fera parti des attendus pour les adhérents de niveau 3 afin de créer une collecte des données comptable et permettre des bilans consolidés.



13 État du registre du personnel

La fédération a besoin de ressources humaines afin d'accompagner les projets et son développement. Plusieurs axes sont explorés en dehors de l'augmentation bien entendu des adhésions à la fédération.

Nom et prénoms	Sexe	Emploi et qualification	Dates		Pour les travailleurs à contrat	commentaire
			Entrée	Sortie	Type contrat	
Anne Sophie Barillot	F	Directrice Opérationnelle	01/04/2021		CDI	En cours de négociation
Sandrine Fouet	F	Assistante administrative et comptable	01/12/2021	14/02/2022	CDI	
Aurélie Durand	F	Secrétaire accueil orientation / Office manager	14/09/2020		CDI	Transfert CDD sur CDI ARPPPP ==> FD



14 Les perspectives 2022

La recherche de moyens financiers pour 2022 reste une priorité afin de permettre son déploiement.

Des actions de recherche de mécénats et de subventions seront à réaliser auprès de l'ARS, la CAF, la CNAF et d'autres institutions.

L'augmentation du nombre d'adhérents est très importante pour permettre à la fédération d'étendre les services proposés aux adhérents, augmenter son influence, et permettre ainsi de réaliser les objectifs visés.

La Fédération aura pour mission en 2022 de superviser la mise en œuvre de l'article 51 dès la fin du 1^{er} semestre 2022.



7 Avenue de la Libération - 33270 Floirac

07.690.990.73

federation-parentalite@institut-parentalite.fr

communication@institut-parentalite.fr

www.institut-parentalite.fr